



Assemblée générale

Distr. limitée
3 octobre 2024
Français
Original : anglais, chinois, français
et russe seulement

Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire au quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Bangkok, 21-23 janvier 2025

Ordre du jour provisoire annoté*

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Thème principal du quinzième Congrès : « Accélérer la prévention du crime, la justice pénale et l'état de droit : protéger les populations et la planète et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'ère du numérique ».
5. Questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sujets des ateliers du quinzième Congrès :
 - a) Favoriser des stratégies de prévention de la criminalité innovantes et fondées sur des données factuelles au service du développement social, économique et environnemental (point 3 de l'ordre du jour) ; et bâtir des sociétés résilientes, en mettant l'accent sur la protection des femmes, des enfants et des jeunes : encourager la participation, l'éducation et la culture de la légalité (atelier 1) ;
 - b) Promouvoir des systèmes de justice pénale axés sur l'être humain, inclusifs et réactifs dans un monde en constante évolution (point 4 de l'ordre du jour) ; et garantir à tous et à toutes un égal accès à la justice au service de sociétés sûres et sécurisées dans le respect de l'état de droit (atelier 2) ;
 - c) Aborder et combattre les formes de criminalité nouvelles, émergentes et évolutives, notamment la criminalité organisée et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations (point 5 de l'ordre du jour) ; et aller de l'avant : renforcer la collecte et l'analyse de données pour mieux protéger les populations et la planète face aux formes de criminalité nouvelles, émergentes et évolutives (atelier 3) ;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 janvier 2025) ; document paru initialement sous la cote A/CONF.241/RPM.1/L.1.



- d) Mieux travailler ensemble pour renforcer la coopération et les partenariats, notamment l'assistance technique et matérielle et la formation, aux échelons national, régional et international, dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la justice pénale (point 6 de l'ordre du jour); et tirer parti de l'ère numérique : promouvoir une utilisation responsable des technologies dans la prévention de la criminalité et la justice pénale (atelier 4).
6. Recommandations pour le quinzième Congrès.
7. Adoption du rapport sur la réunion.

Annotations

2. Élection du Bureau

Il est proposé qu'un président ou une présidente, un vice-président ou une vice-présidente, et un rapporteur ou une rapporteuse soient élus.

3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Après avoir adopté l'ordre du jour, la réunion pourrait fixer un calendrier et décider de l'organisation des travaux. On trouvera en annexe au présent document un projet d'organisation des travaux dont elle sera saisie.

4. Thème principal du quinzième Congrès : « Accélérer la prévention du crime, la justice pénale et l'état de droit : protéger les populations et la planète et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'ère du numérique »

Le quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est une bonne occasion d'approfondir le débat sur les stratégies à suivre pour faire progresser la prévention du crime et la justice pénale dans le cadre plus large des priorités de la communauté internationale.

Le débat de haut niveau aura lieu pendant les deux premiers jours du quinzième Congrès afin que les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres puissent débattre du thème principal du Congrès.

Étant donné que le thème principal a été choisi pour offrir un cadre aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour et aux sujets des ateliers ainsi qu'aux débats qui se dérouleront à ce titre lors du Congrès, les personnes qui prennent part à la Réunion régionale préparatoire sont invitées à échanger leurs vues sur l'adéquation de ce thème, qui se veut contextuel, avec les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et les sujets des ateliers correspondants du Congrès.

Les participantes et participants au Congrès seront saisis du guide de discussion (A/CONF.241/PM.1), qui sera le document de base des réunions régionales préparatoires. Ce guide contient plusieurs paragraphes consacrés aux quatre volets du thème général, à savoir « accélérer la prévention du crime, la justice pénale et l'état de droit », « protéger les populations et la planète », « réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et « l'ère du numérique ». Les participantes et participants sont encouragés à formuler, au titre du point 4 de l'ordre du jour, des recommandations relatives à ces quatre éléments constitutifs, en évitant d'aborder des questions relevant du point 5 de l'ordre du jour, concernant les quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès et les sujets des ateliers correspondants.

5. Questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sujets des ateliers du quinzième Congrès

Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et les sujets des ateliers qui se tiendront pendant le Congrès sont les suivants :

- a) Point 3 de l'ordre du jour. Favoriser des stratégies de prévention de la criminalité innovantes et fondées sur des données factuelles au service du développement social, économique et environnemental
- Atelier 1. Bâtir des sociétés résilientes, en mettant l'accent sur la protection des femmes, des enfants et des jeunes : encourager la participation, l'éducation et la culture de la légalité
- b) Point 4 de l'ordre du jour. Promouvoir des systèmes de justice pénale axés sur l'être humain, inclusifs et réactifs dans un monde en constante évolution
- Atelier 2. Garantir à tous et à toutes un égal accès à la justice au service de sociétés sûres et sécurisées dans le respect de l'état de droit
- c) Point 5 de l'ordre du jour. Aborder et combattre les formes de criminalité nouvelles, émergentes et évolutives, notamment la criminalité organisée et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations
- Atelier 3. Aller de l'avant : renforcer la collecte et l'analyse de données pour mieux protéger les populations et la planète face aux formes de criminalité nouvelles, émergentes et évolutives
- d) Point 6 de l'ordre du jour. Mieux travailler ensemble pour renforcer la coopération et les partenariats, notamment l'assistance technique et matérielle et la formation, aux échelons national, régional et international, dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la justice pénale
- Atelier 4. Tirer parti de l'ère numérique : promouvoir une utilisation responsable des technologies dans la prévention de la criminalité et la justice pénale

Sur la recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en sa qualité d'organe préparatoire du quinzième Congrès, l'Assemblée générale a adopté, en décembre 2023, la résolution [78/223](#), intitulée « Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ». Au paragraphe 15 de la résolution, l'Assemblée a prié instamment les participantes et participants aux réunions régionales préparatoires d'examiner les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et les sujets des ateliers du quinzième Congrès, et de formuler des recommandations axées sur l'action qui serviront de point de départ aux projets de recommandations et de conclusions dont le Congrès sera saisi. Cette demande a été réitérée au paragraphe 15 du projet de résolution concernant les modalités, dont la Commission a recommandé l'adoption par l'Assemblée générale en mai 2024 (voir [E/2024/30-E/CN.15/2024/16](#), chap. I, sect. A, projet de résolution I).

Les points liés aux questions de fond et aux sujets des ateliers sont exposés en détail dans le guide de discussion susmentionné (A/CONF.241/PM.1). Dans sa résolution [77/231](#), l'Assemblée générale a recommandé que, compte tenu de l'expérience et du succès du quatorzième Congrès, tout soit mis en œuvre pour que le thème général, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers soient en rapport les uns avec les autres et pour que les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers soient condensés. Dans cette optique, et afin de faciliter la préparation des réunions régionales préparatoires et du Congrès lui-même ainsi que les discussions qui se tiendront à ces occasions, le guide de discussion fait figurer les points de l'ordre du jour qui traitent de grandes questions d'importance mondiale avec les sujets des

ateliers qui leur correspondent, étant entendu que ces derniers sont destinés à couvrir des questions plus précises et tirent parti d'expériences et de démarches concrètes. Le guide de discussion contient, pour chacune des questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès et des sujets des ateliers correspondants, une série de questions qui pourraient également servir de base pour la formulation de recommandations spécifiques destinées à être incorporées dans le rapport sur la réunion.

6. Recommandations pour le quinzième Congrès

Dans sa résolution [78/223](#), l'Assemblée générale a décidé que, conformément à sa résolution [56/119](#), le quinzième Congrès adopterait une déclaration unique qui serait soumise à la Commission afin qu'elle l'examine, et que celle-ci accorderait l'attention voulue au rapport du quinzième Congrès. Dans le projet de résolution concernant les modalités, qui serait établi ensuite en vue de son adoption en 2024, la Commission serait priée, conformément à la résolution [73/184](#) de l'Assemblée générale du 17 décembre 2018, d'entamer, lors des réunions intersessions qui se tiendraient après la partie principale de sa trente-quatrième session et bien avant le quinzième Congrès, la rédaction d'un projet de déclaration structuré, succinct et concis qui véhiculerait un message politique général fort au sujet des principaux points devant être débattus au Congrès, en tenant compte des conclusions des réunions régionales préparatoires, des consultations menées avec les organisations et entités compétentes, et des débats tenus dans le cadre des préparatifs du Congrès, ainsi que du mandat et des objectifs des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Par ailleurs, les États Membres seraient encouragés à faire aboutir leurs négociations sur la déclaration d'Abou Dhabi en temps voulu avant le début du quinzième Congrès, afin que la déclaration puisse être adoptée le jour de l'ouverture de celui-ci, suivant l'approche adoptée lors des préparatifs des treizième et quatorzième Congrès. Il serait en outre décidé que la Commission accorderait l'attention voulue au rapport du quinzième Congrès au cours du débat thématique qu'elle tiendrait à sa trente-cinquième session.

Après l'examen des points 4 et 5 de l'ordre du jour, des recommandations axées sur l'action concernant le thème général (point 4 de l'ordre du jour), ainsi que les quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour et les sujets des ateliers correspondants (point 5 de l'ordre du jour), doivent être formulées au titre du point 6 de l'ordre du jour.

Compte tenu du peu de temps disponible, les recommandations ne seront pas négociées par les personnes participantes, qui souhaiteront peut-être que cela soit explicitement mentionné dans le rapport sur la réunion, comme cela a été le cas pour les rapports sur les réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès¹. Les recommandations formulées lors des cinq réunions régionales préparatoires serviront de point de départ pour les négociations sur le projet de Déclaration d'Abou Dhabi, cette déclaration devant être adoptée à l'ouverture du quinzième Congrès.

7. Adoption du rapport sur la réunion

Le rapport sur la réunion devant être axé sur l'action, les participantes et participants sont instamment priés de mettre l'accent sur des recommandations précises, en tenant compte de la perspective régionale et des indications du guide de discussion.

¹ Voir le Rapport de la Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire au quatorzième Congrès ([A/CONF.234/RPM.1/1](#)).

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Le projet ci-après d'organisation des travaux de la Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire au quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale vise à faciliter l'examen des points de l'ordre du jour compte tenu du temps limité imparti à la réunion et des services qui lui seront assurés.

Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire au quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 21-23 janvier 2025

<i>Date et heure</i>	<i>Titre ou description</i>
Mardi 21 janvier	
10 heures-13 heures	<i>Point 1.</i> Ouverture de la réunion <i>Point 2.</i> Élection du Bureau <i>Point 3.</i> Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation <i>Point 4.</i> Thème principal du quinzième Congrès : « Accélérer la prévention du crime, la justice pénale et l'état de droit : protéger les populations et la planète et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'ère du numérique »
15 heures-18 heures	<i>Point 5.</i> Questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sujets des ateliers du quinzième Congrès
Mercredi 22 janvier	
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	<i>Point 5.</i> Questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sujets des ateliers du quinzième Congrès (<i>suite</i>)
Judi 23 janvier	
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	<i>Point 6.</i> Recommandations pour le quinzième Congrès <i>Point 7.</i> Adoption du rapport sur la réunion Clôture de la réunion